

Présents : DUPUIT Guy, CLERC Hervé, MUZY Josiane, MONIER Joël, COLIN Christelle, PONTIUS Jacques, CHAMBOUVET Philippe, BOULLY Stéphanie, BOZONNET Éric, COEURET Christelle, DEMOUTIEZ Frédérique, DESMARIS Thierry, GUILLERMIN Cécile, MARIN Alain, ROBIN Nathalie, ROUDEIX Hélène et VOLATIER Leslie.

Excusés : Pierre VALERIE et Nicolas BUISSON (donne pouvoir à Leslie VOLATIER)

M. le Maire ouvre la séance de ce sixième Conseil Municipal de cette nouvelle mandature. Il procède à l'appel, vérifie le quorum et cite l'unique pouvoir. Le quorum est atteint, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Philippe CHAMBOUVET, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2) Approbation du Procès-Verbal de séance du vendredi 10 juillet 2020

M le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier Procès-Verbal (PV) de réunion, qui leur a été préalablement transmis. Aucune observation n'étant soulevée, le PV du vendredi 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

3) Construction d'un groupe scolaire – Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) *(rapporteur : Guy DUPUIT)*

M. le Maire explique que l'équipe de maîtrise d'œuvre Laurent CHASSAGNE a remis cet après-midi même, l'Avant-Projet Définitif (APD) relatif au futur groupe scolaire. Mais avant d'aborder l'aspect financier du dossier, Guy DUPUIT laisse la parole à Josiane MUZY et Nathalie ROBIN pour une présentation du projet.

A l'aide de l'esquisse, la deuxième Adjointe rappelle à titre liminaire, qu'il s'agit d'un projet travaillé sous l'ancienne mandature, qui a permis à l'issue d'une procédure de concours, de retenir un maître d'œuvre. Elle détaille la structure et l'agencement externe du bâtiment et précise que le projet s'intégrera dans le paysage bressan. Elle attire l'attention des élus sur l'aspect sécuritaire du bâtiment et informe qu'un grillage sera posé au nord et au sud. Le volet paysager est ensuite évoqué avec une conception bioclimatique intégrant de grandes avancées de toiture. Des plantations sont également prévues pour éviter la réverbération durant l'été. Au niveau du parking, des places de stationnement permanentes en épi et d'autres « dépose-minute » sont prévus. La circulation se fera en sens unique. Nathalie ROBIN ajoute que deux locaux à l'extérieur sont prévus pour ranger les jeux de cours de récréation Joël MONIER prend la parole pour faire le point sur le raccordement du bâtiment aux différents réseaux.

S'agissant de l'intérieur du bâtiment, Nathalie ROBIN présente son agencement. Elle précise que chaque aile de bâtiment pourra être étendue en cas de nécessité d'extension du groupe scolaire. Des planchers chauffants seront également inclus dans tout le bâtiment. Un travail a été effectué sur les espaces mutualisés avec des grands placards muraux. Initialement, deux salles de classes de réserve étaient prévues en sus mais afin de réduire les coûts, les élus ont préféré d'opter pour l'aménagement de la bibliothèque en cas d'ouverture de classe. Josiane MUZY précise que l'agencement interne du bâtiment a été travaillé avec les professeurs des écoles. Le respect des normes en vigueur est respecté mais que cela représente un coût auquel on ne peut pas déroger.

La deuxième Adjointe aborde ensuite le point de la toiture. Initialement, il était prévu une toiture en tuiles. Toutefois, suite à l'incitation du gouvernement, une réflexion a été lancée pour la fourniture de panneaux photovoltaïques.

Deux options possibles : faire appel à un tiers investisseur ou être maître d'ouvrage direct, les deux présentant des avantages et des inconvénients. Éric BOZONNET explique que le SIEA créerait une Société d'Economie Mixte, qui pourrait prendre charge les travaux.

Devant ces trois possibilités, Guy DUPUIT signale qu'une étude pourrait être engagée pour connaître l'option qui serait la plus bénéfique pour la commune. Les membres de la commission Affaires scolaires préfèrent donc se donner le temps de la réflexion pour étudier de manière approfondie le projet. Toutefois, dans l'APD, la charpente a été prévue pour la pose de panneaux photovoltaïques.

Leslie VOLATIER demande des compléments d'informations sur la toiture. S'agit-il d'une toiture bac acier qui pourra recevoir des panneaux photovoltaïques ? Josiane MUZY lui répond que pour l'instant, c'est bien ce qui a été prévu mais cela n'a pas été tranché.

A l'issue de cette présentation complète du projet, M. le Maire reprend la parole et aborde son aspect financier. Lors de l'Avant-Projet Sommaire (APS), le coût total des travaux était estimé à 3 225 800,00 € HT. Ce coût a évolué pour tenir compte d'un certain nombre de variations, dont il donne le détail à l'assemblée délibérante (évolution gros œuvre suite au résultat de l'étude de sols, charpente renforcée avec la pose de panneaux photovoltaïques, extension du plancher chauffant sur la zone élémentaire, intégration d'une alarme anti-intrusion et de la vidéosurveillance, mise à jour du chiffrage des équipements de cuisine, etc.).

Le coût du projet a donc été actualisé par le maître d'œuvre, comme suit :

	Montant APS (Avant-Projet Sommaire) € HT	Montant APD (Avant-Projet Définitif) € HT
Groupe scolaire (école maternelle et école élémentaire)	1 690 000,00	2 134 000,00
Restaurant scolaire et aménagements extérieurs	1 535 800,00	1 284 000,00
Total	3 225 800,00	3 418 000,00

Ce chiffrage est important car il sert d'estimatif pour la consultation des entreprises et définit la rémunération du maître d'œuvre. Guy DUPUIT explique à ce sujet, qu'il a discuté avec l'équipe de Laurent Chassagne. Une négociation est en cours avec elle. Initialement, le coût des travaux ayant augmenté, la rémunération du maître d'œuvre se doit être augmentée en conséquence. Toutefois, des prestations prévues dans le contrat n'ont pas lieu d'être réalisées (missions Système de Sécurité Incendie et signalétique). Considérant ces éléments, la rémunération du maître d'œuvre sera donc revue par M. le Maire et un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre sera prochainement signé.

Cécile GUILLERMIN demande quelle référence a été prise pour fixer l'estimation des prix arrêtée dans l'APD. Guy DUPUIT lui affirme qu'il s'agit du mois de juillet 2019.

Autre point non tranché. La gestion de la terre végétale. En effet, suite aux résultats de l'étude de sols, un décaissement est nécessaire pour construire le bâtiment. Joël MONIER explique que le maître d'œuvre a prévu que les entreprises enlèveraient la terre (environ 5 500 m² de déblais), ce qui représente un certain coût. Or, si la commune trouve des personnes intéressées par cette terre, ce coût pourra être revu à la baisse.

Après avoir pris connaissance du projet, l'assemblée délibérante doit approuver l'Avant-Projet Définitif (APD), arrêter le coût prévisionnel des travaux et autoriser le Maire, à déposer le permis de construire.

Le Conseil Municipal décide donc, à l'unanimité, d'approuver l'Avant-Projet Définitif (APD), d'arrêter le coût prévisionnel des travaux comme suit et autoriser le Maire, à déposer le permis de construire.

- ✓ pour le groupe scolaire, d'une surface bâtie de 1 352,00 m², un montant de 2 134 000,00 € HT,
- ✓ pour la partie restauration scolaire et aménagements extérieurs, un montant de 1 284 000,00 € HT,

soit un coût total de 3 418 000,00 €.

4) Construction d'un groupe scolaire- Demande de subventions (rapporteur : Guy DUPUIT)

Guy DUPUIT explique à titre liminaire, que certaines demandes de subventions (notamment DETR) doivent se faire avant le 15 août prochain. C'est pourquoi, l'assemblée délibérante doit se prononcer ce soir pour autoriser M. le Maire à déposer les dossiers en temps voulu.

Afin de pouvoir bénéficier d'un régime d'aides plus favorable, il rappelle qu'il a été décidé de faire les demandes de subventions en deux phases et de décomposer la prestation ainsi : le bâtiment « écoles » dans un premier temps, puis le restaurant scolaire et les extérieurs dans un second temps. Une somme de 150 000,00 € est déjà préservée par le Département de l'Ain. Une demande auprès de l'Etat pourrait être faite dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) ainsi qu'auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le budget prévisionnel pour la première phase est donc le suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT	Taux (%)
Travaux Groupe scolaire (école maternelle + école élémentaire)	2 134 000.00	Fonds propres / emprunt	1 680 500.00	78.75
		sous-total autofinancement	1 680 500.00	
		UE		
		Etat (DETR)	250 000.00	11.72
		Région	53 500.00	2.51
		Département	150 000.00	7.03
		CCV	0.00	
		Autre	0.00	
		sous-total subvention publique	453 500.00	21.25
TOTAL € HT	2 134 000.00	TOTAL € HT	2 134 000.00	100.00

S'agissant du montant inscrit pour la DETR, les services préfectoraux ont indiqué qu'il s'agit d'un montant de 50 000,00 € par classe plafonné à 250 000,00 €. Toutefois, ce montant sera revu à la hausse en fonction de l'enveloppe budgétaire dont disposerait les services de l'Etat.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes et tout autre organisme compétent pour l'attribution de subventions conséquentes à cette opération.

5) Syndicat d'Energie et de e-communication de l'Ain - Adhésion au groupement de commandes « fourniture d'électricité » (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire explique que depuis 2017, la commune de Méziérial est membre du groupement de commandes initié par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) pour la fourniture d'électricité, et dont il est le coordonnateur. L'objectif de ce groupement est de sélectionner, à l'échelle du département, un prestataire pour l'ensemble des communes, les groupements de communes du département de l'Ain pour l'électricité. La convention de groupement prenant fin au 31 décembre 2020, l'assemblée délibérante doit se prononcer pour le renouvellement de son adhésion au groupement pour les 3 prochaines années.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler son adhésion au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité avec le SIEA de l'Ain et d'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive dudit groupement.

6) Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) – Adhésion au Service de Conseiller en Energie Partagé (CEP) (rapporteur : Eric BOZONNET)

Eric BOZONNET explique tout d'abord, la mission de ce nouveau service de Conseil en Énergie Partagée (CEP).

L'objectif est de mutualiser entre communes de moins de 10 000 habitants un poste de technicien spécialisé dans le suivi et la rénovation énergétique des bâtiments, dans un contexte d'augmentation des coûts énergétiques, d'épuisement progressif des énergies fossiles et dans le cadre des objectifs nationaux et internationaux.

Pour cela, une convention doit donc être signée avec le SIEA pour fixer les engagements de chaque partie pour lesquels la commune va bénéficier de ce service de Conseil en Énergie Partagé. Sa durée est fixée à 2 ans à compter de sa signature.

Le coût de cotisation est de 0,2 € / an / habitant (Mission 1). Ce coût correspond à la réalisation d'un inventaire et d'une analyse des consommations énergétiques de l'ensemble du parc bâti communal. A cela, pourra s'ajouter, sur choix des élus, un bilan énergétique complet d'un bâtiment avec la définition d'un plan d'actions de rénovation de ce bâtiment (Mission 2) pour un coût unitaire de 750 ,00 € / bâtiment.

Ayant pris connaissance de ces éléments, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au service CEP du SIEA et d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion.

7) Matériels CPINI 2020 – Demande de subventions auprès du SDIS (rapporteur : Guy DUPUIT)

M, le Maire explique que lors de la préparation budgétaire, les Sapeurs-Pompiers ont fait connaître auprès de la commune, leurs besoins en équipements et vêtements pour l'année 2020. Leurs propositions sont les suivantes : 2 blousons Softshell, un guide de chaîne, un Rémiflex, un lot de sauvetage Rescue, un détecteur CO et une mallettes outil pour un montant total de 1 286,70 € HT. Certains matériels peuvent faire l'objet d'une subvention du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Ain.

Le Conseil Municipal décide donc, à l'unanimité, de solliciter auprès du SDIS, les subventions correspondantes pour l'achat de matériels et de vêtements pour l'année 2020.

8) Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

date de signature	acte	prestataire	objet	montant HT
01/07/2020	marché	SOCAFL	Travaux de voirie 2020 (Chemin des Badelles, Chemin de la Pernette, Chemin des Plaines, Chemin des Pigots)	30 672.50 €
06/07/2020	marché	OUEST SOUDURE	Achat d'un poste à souder	425.00 €
06/07/2020	marché	GARRY	Fourniture d'une tronçonneuse thermique	300.00 €
06/07/2020	marché	GARRY	Fourniture d'une motopompe autoamorçante	325.00 €
06/07/2020	marché	CARO NETTOYAGE	Prestation de lavage des vitres des bâtiments communaux	1 343.68 €
06/07/2020	marché	CN SOLUTIONS	Travaux de rénovation énergétique dans le bâtiment salle des fêtes (isolation des combles)	2 810.00 €
07/07/2020	renouvellement association	SPA MACON	Renouvellement de l'adhésion à l'association SPA pour l'année 2020 (convention fourrière)	1 493.80 €

08/07/2020	avenant marché	ADI	Signature d'un avenant n° 1 pour la poursuite de la mission d'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) pour le groupe scolaire	3 600.00 €
09/07/2020	bail commercial	LA POM D'ADAM	Signature d'un bail commercial avec la POM D'ADAM pour la location du magasin	705 € / mois
10/07/2020	marché	CITROEN	Réparation des rotules de suspension du camion pompier	384.18 €
20/07/2020	marché	ENGIE	Achat d'un détecteur gaz alerte pour le CPINI	212.00 €
20/07/2020	marché	GARRY	Achat d'un guide microlite avec 2 chaînes pour tronçonneuse pour le CPINI	99.49 €
20/07/2020	marché	CHATARD	Achat de 2 blousons sapeur-pompier	131.00 €
20/07/2020	marché	DUMONT SECURITE	Achat de marchandises diverses (lot de sauvetage, mousquetons, anneaux, poulie...) pour le CPINI	672.21 €
27/07/2020	marché	CASTORAMA	Achat d'une caisse à outils pour le CPINI	183.00 €

9) **Commissions communales**

Les comptes rendus de commissions ayant été transmis préalablement, chaque Vice-Président fait le point brièvement sur le travail de sa commission.

■ Commission Santé publique

Philippe CHAMBOUVET revient sur les affaires de santé publique et constat est fait que les choses commencent à bouger. L'ARS (Agence Régionale de Santé) a en effet adressé de nouveaux documents relatifs aux centres de santé. Il incite donc les membres de la Commission à télécharger et à lire le guide, afin de pouvoir échanger lors de la prochaine réunion et avancer ainsi sur le dossier.

■ Commission Développement Durable

Plusieurs sujets de travail pour les membres de la Commission, sous l'égide du Vice-Président, Jacques PONTIUS : rencontre de M. le Maire de Bey pour évoquer l'achat d'un broyeur, établissement d'un inventaire des chemins communaux, création de jardins partagés (RDV avec les élus de Vonnas pour un retour d'expérience), etc.

■ Commission Commerce / Artisanat

Jacques PONTIUS, cinquième Adjoint, poursuit par le travail de la seconde Commission, dont il assure la vice-présidence. Il indique tout d'abord que la Municipalité a souhaité soutenir les commerces et artisans communaux sur les conséquences dues de la crise sanitaire. Pour cela, plusieurs réflexions sont menées.

L'idée d'une Union Commerciale, en s'associant avec les communes voisines, est à l'étude.

S'agissant des industries, une rencontre a été organisée avec les représentants de la SIPREM, dans le cadre de la reprise de l'entreprise.

Suite à la suppression du Distributeur Automatique de billets (DAB) à Mézériat, un rendez-vous a été fixé au mois de septembre avec les représentants du Crédit Agricole.

Une réflexion est également menée avec la CCV au sujet de la localisation de la zone d'activités artisanale (site actuellement retenu à Vaudrenand dans le Plan Local d'Urbanisme communal).

Jacques PONTIUS termine en annonçant l'organisation d'un marché de produits locaux, le dimanche matin à Mézériat.

■ Commission Finances

Hervé CLERC, premier Adjoint et Vice-Président de la Commission Finances, voulant assurer la transparence de l'exécution budgétaire vis-à-vis des élus, leur a transmis dernièrement un état de consommations de crédits au 15 juillet. Un nouvel état sera envoyé d'ici octobre. Ce qui est

intéressant est de voir le taux de réalisation à la moitié de l'exercice budgétaire, qui reste relativement faible en section d'investissement, vu que la commune n'a pas encore mandaté de gros investissements.

Hervé CLERC termine en signalant que le recensement de la population aura lieu début d'année 2021. Il s'est proposé en qualité de coordonnateur, un arrêté municipal finalisera sa désignation.

■ Commission Sécurité

Josiane MUZY, deuxième Adjointe, ne signale rien de nouveau depuis la dernière réunion de la Commission. A noter toutefois que Philippe SALLET et Joël MONIER ont procédé au recensement des voiries, où il semblerait que la sécurité ne semble pas totalement assurée. Elle donne donc rendez-vous aux membres de la Commission le 03 septembre prochain, pour en discuter.

■ Commission Affaires scolaires

Josiane MUZY poursuit avec le travail de la Commission Affaires scolaires. Outre le projet de groupe scolaire évoqué plus tôt, il convient de se pencher sur l'organisation de la rentrée scolaire 2021. Des nouvelles consignes sanitaires ont été transmises, consignes plus souples que lors de la rentrée du 11 mai dernier. Les élus s'attèlent également à l'organisation du transport scolaire et de la pause méridienne (sécurisation des trajets des enfants de l'école élémentaire vers la cantine, application des mesures issues de la loi EGALIM concernant la restauration scolaire). Dans le cadre de la démocratie participative, elle a convié plusieurs représentants d'associations à participer lors de la prochaine réunion de la Commission (Sou des écoles, parents d'élèves, club Loisirs Amitiés).

■ Commission Communication

Josiane MUZY termine par le travail de la Commission Communication. Deux réunions sont d'ores et déjà programmées en août pour finaliser le prochain bulletin municipal. Il s'agira d'un bulletin de 16 pages rendant hommage aux personnes qui se sont dévouées pendant la crise sanitaire. Ce bulletin sera également consacré à la présentation de la nouvelle équipe municipale, des commissions, du budget. Une présentation sera faite de la société SIPREM, en activité depuis plus de 40 ans.

S'agissant du site internet, celui-ci est en cours de refonte.

Guy DUPUIT signale par ailleurs qu'un intranet est en train de se mettre en place, des codes seront envoyés prochainement aux conseillers municipaux leur donnant accès pour consulter des documents (APD groupe scolaire, comptes rendus de réunion, etc.).

La Vice-Présidente de la Commission termine en signalant qu'elle a rencontré récemment les agents de la CCV chargé de la communication de l'EPCI, rencontre intéressante et échanges sur la façon de « communiquer » de chaque collectivité.

■ Commission Animation

Christelle COLIN, quatrième Adjointe, fait le point sur les animations du village. La décision a été prise d'annuler les festivités relatives à la Vogue, compte tenu des contraintes liées à la crise sanitaire.

Les élus s'attèlent à l'organisation du forum des associations prévu le samedi 12 septembre 2020, le gymnase a été évoqué pour l'instant comme lieu d'accueil afin de respecter les normes sanitaires.

Deux autres rendez-vous sont à noter : l'accueil des nouveaux habitants, le samedi 26 septembre prochain et la reconduction des journées du Patrimoine les 19 et 20 septembre 2020 avec visites guidées du village et de la chapelle de Montfalcon.

■ Planning des prochaines réunions

Mercredi 05 août 2020 – 20h00	Commission Animation
Jeudi 06 août 2020 – 20h00	Commission Urbanisme
10 août 2020 – 20h00	Commission Communication
Mardi 25 août 2020 – 20h00	Commission Affaires scolaires
Mercredi 26 août 2020 – 20h00	Commission Communication
Mercredi 02 septembre 2020 - 19h30	Conseil d'Administration du CCAS
Jeudi 03 septembre 2020 – 20h00	Commission Sécurité
Lundi 07 septembre 2020 – 20h00	Conseil Municipal
Jeudi 10 septembre 2020 – 20h00	Commission Travaux
Lundi 14 septembre 2020 – 20h00	Commission Santé publique

10) Informations Communauté de Communes de la Veyle (CCV)

Dans l'attente de transmission du projet de PV, Guy DUPUIT revient sur le déroulement du Conseil Communautaire en date du 20 juillet 2020.

Il liste d'abord les représentants de la commune, qui ont été désignés pour siéger au sein des commissions communautaires (1 représentant par commune) :

- Commission Aménagement du territoire : Joël MONIER,
- Commission Eau assainissement : Hervé CLERC,
- Commission Culture tourisme : Guy DUPUIT
- Commission Transition écologique : Éric BOZONNET
- Commission services public aux familles : Natalie ROBIN

Il cite ensuite les élus désignés pour représenter la CCV au sein des divers organismes (associations) ainsi que des syndicats (SMIDOM, Veyle Vivante, etc.).

Outre ces désignations, la réunion a été consacrée à divers points (voie bleue, modification de tarification des services publics pour cause de COVID 19, etc.).

11) Comptes rendus des travaux des associations, des syndicats et autres organismes

■ Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Nathalie ROBIN revient sur le compte rendu de la première séance du Conseil d'Administration du CCAS de ce nouveau mandat, compte rendu qui sera transmis à l'ensemble du Conseil Municipal, et non pas uniquement aux membres du CCAS.

Au cours de cette réunion d'installation, plusieurs points ont été évoqués : vote des délégations au Président, adoption des budgets 2020 du CCAS et de la résidence autonomie « Les orchidées », présentation des différentes missions du CCAS et des tickets de transport aux personnes âgées, signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Département de l'Ain portant sur le forfait autonomie pour la résidence autonomie « les Orchidées », mise en place du plan canicule 2020, réflexion sur la mise en place de la politique sociale communale avec au préalable la réalisation d'une étude portant sur les besoins sociaux, etc.

La Vice-Présidente du CCAS, Nathalie ROBIN, considère par ailleurs, qu'un travail devra être effectué pour mener des actions de prévention à l'égard des personnes vulnérables pas toujours connues des services municipaux. Elle annonce la date du prochain Conseil d'Administration, qui aura lieu le mercredi 02 septembre 2020, réunion au cours de laquelle des groupes de travail seront constitués sur les sujets cités ci-dessus.

■ Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers de Mézériat

Jacques PONTIUS revient sur le déroulement de la première réunion du Comité Consultatif. Il rappelle à titre liminaire, qu'il s'agit une instance paritaire composée d'élus et de sapeurs-pompiers volontaires de Mézériat. L'objet de ce comité est de se prononcer sur les recrutements, les avancements, l'attribution de médailles, les démissions et de manière générale, le suivi de la carrière de sapeur au sein du Centre de Première Intervention Non Intégré (CPINI) de Mézériat.

L'effectif de la compagnie est à ce jour de 19 agents avec 120 interventions par an. Une nouvelle recrue intégrera prochainement la compagnie, en espérant qu'elle reste un certain nombre d'années en son sein.

S'agissant des distinctions, qui seront remises lors de la cérémonie du 11 Novembre, si celle-ci peut avoir lieu, l'appellation d'adjudant-chef est accordée à Thierry DESMARIS, la médaille pour 10 ans de service rendu sera attribuée à Laura GATHERON, Frédéric MONIER et Béatrice DARMEDRU.

Le CPINI a alerté les élus sur différents sujets. Tout d'abord, une carence du nombre de permis poids-lourds (actuellement seuls 6 membres de la compagnie en sont titulaires mais seulement 3 sont en service). Les sapeurs-pompiers souhaiteraient que la commune s'engage donc à en financer une partie.

Autre point, le vieillissement des deux véhicules communaux qui risquent à terme de poser des problèmes de fiabilité, ces deux véhicules n'étant pas de première main mais rachetés au SDIS.

Le CPINI a rencontré aussi dernièrement des problèmes avec le défibrillateur tombé en panne. Un contrat de maintenance sera donc mis en place pour permettre un meilleur suivi de cet équipement communal.

Enfin, les sapeurs-pompiers ont fait connaître leur souhait de rencontrer les élus, pour que ceux-ci fassent connaissance des membres la compagnie, notamment des nouvelles recrues, et s'imprégner du fonctionnement du CPINI. M. le Maire est d'ailleurs invité à participer à la manœuvre du dimanche 02 août.

Tous ces sujets seront repris dans un procès-verbal de séance, qui sera consultable sur le site intranet de la commune.

■ **Assemblée générale de la Maison des Assistantes Maternelles (MAM)** (Josiane MUZY)

Josiane MUZY a assisté à l'assemblée générale de cette association de Mézériat. Il s'agit d'un regroupement d'assistantes maternelles sur un site commun. L'association gère le site, chaque assistante maternelle gère sa contribution à l'association mais reste rémunérée directement par les parents.

A ce jour, deux assistantes maternelles sont démissionnaires. Une nouvelle personne va intégrer la MAM et l'association recherche une troisième assistante. Le résultat financier au 24 juillet 2020 s'établit à 604,87 €.

12) Informations et questions diverses

→ M. le Maire fait tout d'abord part, du compte rendu de sa rencontre avec Mme EVALET, Directrice de la Poste sur le secteur. Celle-ci lui a affirmé que le bureau de poste de Mézériat n'était pas systématiquement fermé en cas de problème d'effectif dans d'autres bureaux et qu'il n'était pas à l'ordre du jour de fermer le bureau de poste de Mézériat, contrairement à ce qui est entendu. Toutefois, force est de constater que la fréquentation du bureau n'est pas toujours suffisante, il faut donc inciter les usagers à s'y rendre pour le faire vivre. L'installation d'un DAB (Distributeur Automatique de Billets) n'est pas envisagée.

Frédérique DEMOUTIEZ fait remarquer qu'on se rendrait davantage au bureau de poste, si on connaissait les horaires à l'avance. Par ailleurs, elle reste dubitative vis-à-vis des propos de Mme EVALET, puisqu'elle a eu une autre information comme quoi la Poste est en sureffectif sur le secteur.

M. le Maire informe également les conseillers de son rendez-vous avec Me DEPRAS, liquidateur de la société la Bresse, en remplacement de Me BELAT, parti à la retraite. Me DESPRAS met tout en œuvre pour vendre le tènement d'ici la fin de l'année. Une réunion sera organisée avec les services d'Etat relatifs à la protection aux personnes courant septembre pour faire le point sur un certain nombre de sujets : pollution du site, menace d'écroulement d'une partie de bâtiment et fixation des responsabilités de chacun.

→ Cécile GUILLERMIN, demande si des permanences d'élus sont prévues à la mairie, comme cela se faisait sous les précédentes mandatures. M. le Maire envisage effectivement d'organiser des permanences. Dans l'attente, Guy DUPUIT indique qu'il est présent chaque matin à la mairie et qu'il est disponible pour rencontrer les administrés qui souhaiteraient le voir.

→ Frédérique DEMOUTIEZ fait tout d'abord remonter la plainte des membres de l'association l'Appel du jeu, qui partageant leurs locaux avec d'autres associations, sont parfois dans l'incapacité de se réunir, car le portail de l'école est fermé et qu'ils ne disposent pas de la clé. M. le Maire se charge d'étudier la question.

La Conseillère Municipale demande par ailleurs, si une nouvelle distribution du DICRIM (Document d'Informations Communal sur les Risques Majeurs), qui a but d'informer la population sur les risques existants et les moyens de s'en protéger, est prévue. Une distribution à la population a été faite il y a 2 ans mais depuis, les nouveaux habitants ne l'ont jamais reçu. Josiane MUZY lui répond que ce point sera évoqué lors de la prochaine Commission Sécurité Autre document, le PCS (Plan Communal de Sauvegarde), outil de planification des actions des acteurs communaux (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires), en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou pandémiques. Une mise à jour sera au préalable nécessaire, suite au changement des élus municipaux et servira également aux membres du CCAS, afin de recenser les personnes vulnérables.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire annonce que la prochaine séance de conseil municipal aura lieu le lundi 07 septembre 2020 à 20h00.

La séance est levée à 22h30.